

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 28 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 22 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	Mme Monique FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle BRACALE
M. Didier MATRAS	Mme Sophie CARRÉ
Mme Agnès LAVEST	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Philippe AUSSET	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Aline ROCHE	M. Bernard SAXER
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	M. Bernard FRASIAK
M. Alain COSSON	M. René FAVY
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Daniel DUVERT
Mme Catherine MORAND	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

Votaient par procuration :

M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
Mme Élisabeth BRUSSAT (à Mme Sophie CARRÉ)
M. Thierry TISSERAND (à Mme Isabelle BRACALE)

Absents :

Mme Monique ROUGIER
Mme Marie-France BARRIER
M. Julien THELLIER

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Cyrille COURTY, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : PAI – CESSION D'UN TERRAIN A LA SCI 2C INVEST

PAI – CESSION D'UN TERRAIN A LA SCI 2C INVEST

- VU la délibération n°15 du Conseil Communautaire en date du 16 juin 2011 relative à la mise en place d'un dépôt de garantie pour les cessions de terrains ayant lieu sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier, la ZA le Bournat et la ZI les Hautes ;
- VU l'avis du Service des Domaines relatif à l'estimation du prix de vente des parcelles cadastrées ZC 188 et ZC 195 situées sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier ;
- CONSIDERANT que la parcelle cadastrée ZC 188 sis commune de Orléat appartient à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier ;
- CONSIDERANT que l'EPF-SMAF assure le portage foncier des parcelles cadastrées ZC 194, ZC 195, ZC 196 et ZC 197 depuis la seconde déclaration d'utilité publique lancée en 2010 ;

Monsieur le Président rappelle que depuis son installation sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier en 2013, l'activité de JPC Créations, spécialisée dans l'ingénierie et le négoce de fournitures scolaires et créatives, s'est fortement développée. Elle compte actuellement 3 sites de stockage et d'ingénierie (Safetool à la Monnerie et un entrepôt de stockage à Cournon d'Auvergne), et près de 70 salariés.

La société JPC Créations, souhaite réunir sur un seul site l'ensemble de ces activités (ingénierie et plate-forme logistique). Le projet comprend l'extension des bureaux sur la parcelle actuelle de l'entreprise et la construction d'une plate-forme logistique sur un terrain appelé à être cédé sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier. Le terrain sera pris sur la partie grand lot du Parc, situé sur la commune de Orléat, et sera dédié à la construction d'une plate-forme logistique de 1 ha sur une parcelle de 2 ha environ, objet de la présente cession.

JPC Créations à Lezoux et Safetool à la Monnerie appartiennent officiellement à 2C Group depuis le 1^{er} Janvier 2017, présidé par M. Cyrille Cargnelutti. Les deux sociétés réunis comptent près de 70 salariés. Le projet prévoit l'extension des bureaux sur la parcelle actuelle et la construction d'une plate-forme logistique de 1 ha sur une parcelle de 2 ha appelée à être cédée, objet de la présente cession.

Le terrain de 2 ha environ est à prendre sur la parcelle cadastrée ZC 195 pour partie et sur la parcelle ZC 188. Le portage foncier de la parcelle ZC 195 est assuré par l'EPF-SMAF, tandis que la parcelle ZC 188 appartient à la CCEDA.

Par conséquent, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- Le rachat à l'EPF-SMAF du terrain d'une contenance de 2 ha environ à prendre pour partie sur la parcelle cadastrée ZC 195 d'une contenance totale de 89297 m², ce rachat fera l'objet d'une nouvelle délibération une fois le prix de rachat des terrains fixé par l'EPF-SMAF ;

- La cession des parcelles suivantes :
 - o Cession d'une parcelle de terrain située sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier à prendre pour partie sur la parcelle cadastrée ZC 195 d'une contenance totale de 89297m², sis Commune de Orléat, au profit de la SCI 2C INVEST; précision faite que la superficie exacte du terrain sera connue au moment de l'établissement du plan de division de la parcelle par le cabinet de géomètre BISIO&ASSOCIES, mandaté par la CCEDA, conformément au marché de géomètre n°03-2015
 - o Cession de la parcelle cadastrée ZC 188 sis commune de Orléat d'une contenance de 660 m²
- La cession du terrain (Parcelle ZC 188 et ZC 195 pour partie) s'établira au prix de 15€ HT le mètre carré, prix auquel s'appliquera la TVA sur marge ;
- de l'autoriser à signer le compromis et l'acte de vente à l'étude de Me Leyrat, notaire à Lezoux.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE la cession de terrains au PAI à la SCI 2C INVEST dans les conditions susvisées à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 1^{er} avril 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.